

CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT 2023

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Pays :
 Tél : Portable :
 E-mail : N° Allocataire VACAF :

Participants au séjour (commencez par vous-même).

Noms-Prénoms	Date de Naissance	Noms-Prénoms	Date de Naissance
1		4	
2		5	
3		6	

Véhicule (Immatriculation, marque, modèle et couleur) :

1

Date d'arrivée : (après 14h30) Date de départ : (avant 12h)

Type d'équipement (cocher la ou les cases) :

Dimensions de l'équipement :

 Tente  Camping-car Caravane Auvent

Montant du forfait 2 personnes + 1 voiture	€
Suppléments :	
<input type="checkbox"/> Supplément branchement électrique 16A	€
<input type="checkbox"/> Supplément animal (sous réserve d'acceptation du camping), Race, date de vaccination et N° de tatouage :	€
.....	
<input type="checkbox"/> Personne supplémentaire de 7 ans et +	€
<input type="checkbox"/> Personne supplémentaire de 2 à 6 ans	€
<input type="checkbox"/> Personne supplémentaire de 0 à 23 mois	€
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur (sous réserve de disponibilité)	€
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur congélateur (sous réserve de disponibilité)	€
<input type="checkbox"/> Barbecue au gaz (sous réserve de disponibilité)	€
<input type="checkbox"/> Wifi (1code = 1 appareil)	€
COUT DU SEJOUR (taxe de séjour et frais de réservation non compris)	€

Acompte forfaitaire sur coût du séjour

80 €

+ Frais de réservation (25 € *idem* pour les séjours VACAF €)

€

+ Taxes de séjour (0,61 € par nuit par adulte de 18 ans et plus)

€

+ Eco participation (0,50 € par nuit par personne)

€

+ Assurance Annulation recommandée (4,5 % du coût du séjour hors frais de réservation et taxe de séjour)

€

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance annulation.

ACOMPTE A NOUS VERSER

€

Mode de Paiement :

Par chèque bancaire à l'ordre de **Camping La Parée du Both** (les chèques ne sont pas acceptés sur place ou à moins de 30 jours de votre arrivée)

Par chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut)

Virement bancaire effectué le sur le compte bancaire Crédit Mutuel IBAN : FR76 1551 9390 5200 0209 0900 179 BIC : CMCIFR2A

Par carte bancaire

LE SOLDE DU SEJOUR DOIT ETRE REGLE IMPERATIVEMENT LE JOUR DE VOTRE ARRIVEE

La taxe de séjour (0.61 € par jour et par personne de 18 ans et plus) et l'éco participation (0,50 € par nuit par personne) ne sont pas comprises dans le tarif.

Nous vous rappelons que votre réservation sera effective qu'après notre accord, à réception de votre contrat dûment rempli et signé accompagné de votre acompte. Une confirmation vous sera envoyée. Sans réponse de votre part dans un délai de 8 jours, votre option sera annulée

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location au verso ou disponibles sur notre site www.campingpareeduboth.com et les accepte.

Fait à :

Le : Signature :

CAMPING LA PAREE DU BOTH

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 / Réservation : Toute réservation sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception du contrat de réservation dûment complété et signé accompagné d'un acompte, dont le montant varie suivant le type de location réservée et la durée :

- **Réservation d'une location hébergement :** 30 % du séjour + frais de réservation + assurance annulation, solde 30 jours avant votre arrivée.
- **Réservation d'un emplacement camping :** 80 € + frais de réservation + assurance annulation, solde à votre arrivée.

La réservation d'une location sera définitive qu'après réception du solde de votre séjour. A défaut du paiement intégral 30 jours avant votre arrivée, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation. Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, vous réglez la totalité du séjour à la réservation.

La facture sera éditée au nom donné lors de votre séjour.

2 / Tarifs : Ils comprennent la location d'un emplacement camping ou d'un hébergement pour le nombre de personnes indiqué, la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements, l'accès à l'espace aquatique lors de sa période d'ouverture, aux aires de jeux.

Ils ne comprennent pas : la taxe de séjour, l'éco-participation, les frais de réservation, les animaux, les visiteurs, certaines activités ponctuelles et facultatives, les suppléments, le nettoyage éventuel de la location en cas d'état de propreté non satisfaisant en fin de séjour (70 € de caution ménage seront alors retenus).

3 / Evolution des tarifs : Les tarifs sont dynamiques et peuvent évoluer au fur et à mesure de la saison. Pour connaître le prix de votre séjour, contactez-nous par téléphone ou consulter notre site internet www.campingpareeduboth.com. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve de disponibilités. Le camping La Parée du Both ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une différence de coût entre deux séjours réservés pour la même période.

4 / Moyens de paiement : Accompagné du contrat de réservation signé :

- Chèque bancaire (les paiements par chèque ne seront pas acceptés sur place et à moins de 30 jours de votre arrivée)
- Chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut)
- Virement bancaire (compte Crédit Mutuel - IBAN : FR76 1551 9390 5200 0209 0900 179 BIC : CMCIFR2A)
- Carte bancaire

5 / Locations :

- Emplacement :** Réservé et loué à la nuitée à partir de 14h30 le jour de votre arrivée et libéré avant 12 h le jour de votre départ. Une caution de 200 € pour le bruit, le bac de tri sélectif et l'état de la parcelle (par chèque, espèces ou carte bancaire) vous sera demandée le jour de votre arrivée.
- Hébergement :** Les locations se font par semaine entière en juillet et août avec une arrivée le samedi, le dimanche ou le mercredi à partir de 16h et un départ le samedi, le dimanche ou le mercredi avant 10h sur RDV et selon les disponibilités du planning. Une caution de 450 € pour le matériel, le bruit et le ménage (par chèque, espèces ou carte bancaire) vous sera demandée le jour de votre arrivée. Un rendez-vous pour l'état des lieux devra avoir été pris à la réception du camping au minimum 3 jours avant votre date de départ. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, l'inventaire pourra être vérifié. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts constatés. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

6 / Modification et annulation de séjour : A réception de l'acompte, toute location est définitive et nominative. Il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification au contrat devra être signalée au préalable par écrit et ne sera possible qu'après accord de la direction. En cas d'annulation, vous devez nous faire parvenir une lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement :

- Annulation location hébergement :**
 - Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : une somme forfaitaire de 30 % sur le prix du séjour, les frais de réservation et d'assurance annulation seront retenus.
 - Moins de 30 jours avant la date de l'arrivée : la totalité du séjour sera retenue.
- Annulation location emplacement :** Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte, les frais de réservation et d'assurance annulation resteront acquis.

Sans nouvelle du client 24 heures après le jour de l'arrivée prévue, la réservation sera annulée de plein droit. Aucun remboursement, ni aucune réduction ne seront consentis dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé, qu'elles qu'en soient les raisons.

Une assurance annulation avec extension COVID-19 (facultative mais fortement conseillée) peut être souscrite (4,5 % du montant du séjour payé intégralement à la réservation et non remboursable). Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables sur notre site internet www.campingpareeduboth.com.

7 / Assurances : Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, ainsi que de détérioration à l'intérieur des locations. A ce sujet, l'assurance responsabilité civile est obligatoire, nous vous conseillons de vérifier qu'elle couvre bien les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

8 / Mineurs : Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

9 / Piscine : La piscine est ouverte du 1 avril au 30 septembre de 10h à 19h. La direction se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer la piscine pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempéries, qualité de l'eau, etc.) la piscine devait être fermée, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Il est interdit de fumer, manger, boire dans l'enceinte de la piscine. Par mesure d'hygiène, seul le port d'un maillot de bain est autorisé dans le bassin. La baignade est interdite à toute personne portant des vêtements non adaptés et tous autres vêtements dès lors qu'il n'existe aucune possibilité de vérifier que ces vêtements sont exclusivement réservés à l'usage de la baignade (tee-shirts, bermudas, short de bains, tenue de gym, etc.). Par ailleurs, la tenue doit être adaptée pour pouvoir prendre une douche savonnée avant d'entrée dans le bassin.

10 / Animaux : Les animaux sont acceptés sur présentation du certificat de vaccination. Un seul par emplacement ou hébergement locatif (moins de 20 kg dans les hébergements locatifs), moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Attention certains locatifs n'acceptent pas d'animaux. Ils doivent être tenus en laisse en permanence et être tatoués (art.211 du code rural). Les chiens de 1^{ère} catégorie et de 2^{ème} catégorie sont strictement interdits sur le terrain.

11 / Prises de vues, vidéo : Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour promouvoir le camping via la publicité, le site internet et le site facebook du camping, etc. Si vous ne le souhaitez pas, il faudrait nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

12 / Visiteurs : Toutes personnes non inscrites sur le contrat de location est considérée comme visiteur. Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de pénétrer dans le camping et laisser leur véhicule sur le parking à l'entrée. Une fois autorisés à pénétrer sur le terrain par la direction, ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et doivent régler le tarif visiteur en vigueur. Attention les visiteurs n'ont pas accès à la piscine et ne peuvent dormir sur le terrain.

13 / Règlement intérieur : Toutes personnes séjournant ou tout visiteur s'engage à respecter le règlement intérieur du camping disponible à l'accueil, envoyé lors de la réservation du séjour, sur le site internet www.campingpareeduboth.com. Lorsqu'un vacancier commet une infraction au règlement intérieur ou cause des nuisances aux autres vacanciers il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnités. Pour votre sécurité, le port du bracelet de présence est obligatoire durant tout votre séjour et nous vous informons que le camping est sous vidéo surveillance.

14 / Réclamation : En cas de réclamation, le client dispose d'un délai de 15 jours après la date de fin de séjour pour le signaler auprès du service « client » de l'hébergeur par courrier recommandé avec accusé réception. L'hébergeur dispose d'un délai de 30 jours après réception de la réclamation pour y répondre. Si le client considère ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante de la part de l'hébergeur, celui-ci a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximum d'un an à compter de la date de réclamation écrite adressée à l'hébergeur. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont : CM2C (Centre de la Médiation de la consommation de conciliateurs de Justice) - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS - tél : 01 89 47 00 14 - site internet : www.cm2c.net. Le Médiateur peut être saisi par courrier, par téléphone ou via son site internet. En cas de non-résolution de litige, la juridiction compétente pour la résolution de litige est le Tribunal de La Roche Sur Yon.

CAMPING LA PAREE DU BOTH